

Montréal, le 31 août 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Sylvain Lanoix
Dunton Rainville sencl, pour l'AQCIE-CIFQ
3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610
Laval (Québec) H7T 0J3

M^e Jocelyn Ouellette
Jocelyn Ouellette Avocat, pour le RNCREQ
6217, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3X8

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service, Affaires juridiques
Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Et tous les participants au dossier R-4169-2021 (par courriel)

OBJET: Demande de révision de la décision D-2022-086 rendue dans le dossier R-4169-2021
Dossier : R-4200-2022 et
Demande de révision de la décision D-2022-086 rendue dans le dossier R-4169-2021
Dossier : R-4201-2022

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe que, par souci d'efficacité réglementaire, elle entend traiter simultanément, dans le cadre d'une même audience, les deux demandes de révision mentionnées en objet.

La Régie prend note qu'Énergir et Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité ont déjà comparu dans chacun de ces dossiers¹.

¹ Dossier R-4200-2022, pièces [C-GM-0001](#) et [C-HQD-0001](#); dossier R-4201-2022, pièces [C-GM-0001](#) et [C-HQD-0001](#).

La Régie demande aux intervenants au dossier R-4169-2021 qui souhaitent intervenir dans l'une, l'autre ou les deux demandes de révision mentionnées en objet de déposer, dans chacun des dossiers concernés, une comparution précisant leur intérêt à intervenir et, sommairement, les principales conclusions recherchées, **au plus tard le 8 septembre 2022 à 12 h.**

La Régie déterminera par la suite si elle accepte ou non la participation de l'un ou l'autre des intervenants ayant comparu.

La Régie fixera ultérieurement un échéancier pour le traitement de ces demandes de révision.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl